



Fiche d'information sur la loi sur le climat et l'innovation

Électricité suffisante pour le remplacement des chauffages au mazout ou au gaz

- > *Quelque 900 000 chauffages au mazout ou au gaz sont en service en Suisse. Pour que le parc immobilier ne rejette plus aucun gaz à effet de serre à l'horizon 2050, il faudrait remplacer d'ici là chaque année 30 000 de ces chauffages fossiles.*
- > *La loi sur le climat et l'innovation soutient le remplacement des chauffages fossiles et des chauffages électriques par des systèmes respectueux du climat et plus économes.*
- > *Diminuer le nombre chauffages électriques et promouvoir l'efficacité énergétique contribue de manière déterminante à garantir l'approvisionnement en électricité de la Suisse et à réduire la dépendance envers l'étranger.*

En vertu de la loi sur le climat et l'innovation, le parc immobilier suisse ne doit plus émettre de gaz à effet de serre à partir de 2050. En Suisse, le chauffage des bâtiments représente 40 % de la consommation totale d'énergie et génère près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre.

Environ 900 000 bâtiments sont actuellement encore chauffés avec des énergies fossiles. En d'autres termes, pour que la Suisse soit climatiquement neutre en 2050, il faut remplacer d'ici là chaque année les chauffages fossiles d'au moins 30 000 immeubles par des systèmes à énergies renouvelables. À titre de comparaison, quelque 14 000 chauffages au mazout ou au gaz ont été remplacés en 2021 dans le cadre du Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons, qui soutient financièrement les propriétaires d'immeubles qui souhaitent assainir leurs bâtiments ou passer à des chauffages respectueux du climat. Les fonds d'encouragement prévus par la loi sur le climat et l'innovation permettront d'accélérer encore le remplacement des chauffages.

Davantage d'argent pour les chauffages respectueux du climat

Également favorable à cette accélération, le Parlement a décidé de donner une impulsion supplémentaire en met-

tant davantage de moyens financiers à disposition pendant une période limitée, notamment pour remplacer rapidement les chauffages fossiles (huile ou gaz) et les chauffages électriques inefficaces. La loi sur le climat et l'innovation fixe le cadre juridique : pendant 10 ans, 200 millions de francs supplémentaires au maximum seront disponibles à cette fin chaque année.

Aujourd'hui, près de 120 000 bâtiments sont encore chauffés avec un système électrique en Suisse. Ces chauffages représentent environ 10 % de la consommation d'électricité du pays en hiver et génèrent des coûts d'électricité élevés. C'est presque autant que ce que produisait la centrale nucléaire de Mühleberg chaque année avant sa mise à l'arrêt. Ainsi, un chauffage électrique utilise trois à cinq fois plus d'électricité qu'une pompe à chaleur dotée d'une sonde géothermique. L'installation de nouveaux chauffages électriques est déjà interdite dans tous les cantons.

Davantage d'électricité d'origine renouvelable

Le développement des énergies renouvelables est en plein essor en Suisse. En effet, de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables indigènes sont planifiées et construites. Le passage progressif des énergies fossiles aux énergies respectueuses du climat,

dans les domaines du chauffage ou de la mobilité, entraîne une hausse de la consommation d'électricité. Néanmoins, le développement simultané de la production d'électricité d'origine renouvelable et le recours à de nouvelles technologies économes en énergie permettront à la Suisse non seulement d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, mais également de couvrir ses besoins en électricité toute l'année par une production indigène.

La Confédération a déjà pris de nombreuses mesures pour renforcer la sécurité d'approvisionnement. D'autres projets de loi promouvant la production d'énergie d'ori-

gine renouvelable (photovoltaïque, éolien, force hydraulique) sont d'ailleurs actuellement examinés par le Parlement.

Chaque kilowattheure qui n'est pas consommé ne doit pas être produit. Ces dernières années, de nombreux efforts ont été réalisés : la consommation d'énergie totale des gros appareils électroménagers et des appareils électroniques a baissé de 16,3 % depuis 2002, alors que le nombre de ces appareils est en hausse (+41,2 %). La consommation électrique liée à l'éclairage a elle aussi reculé de 24,4 % par rapport à celle de 2012.